

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
MRC DE MÉKINAC

SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2009 À 20H00
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 août 2009
- 3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2009
- 4 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 2 septembre 2009
- 5 - Approbation des comptes
- 6 - Lecture et dépôt de la correspondance aux archives
- 7 - Publicité pour le cahier-souvenir soulignant la présence des Filles de Jésus à St-Adelphé
- 8 - REPORTÉ *Achat de 7 containers à la Régie de gestion des matières résiduelles Mauricie*
- 9 - Achat d'équipements nécessaires suite aux directives de changement pour la mise aux normes de la station de pompage d'eau potable
- 10 - Mandat à monsieur Martin Gauthier pour effectuer la restauration du Christ en croix au calvaire du rang St-Joseph
- 11 - Mise en œuvre des essais pour l'enlèvement du sulfure d'hydrogène dans l'eau des puits pour la mise aux normes de la station de pompage d'eau potable, dossier 2003826
- 12 - Publicité dans le journal Hebdo Mékinac-Des-Chenaux pour les Journées de la Culture
- 13 - Don à l'organisme Opération Nez Rouge Mékinac
- 14 - Remerciements à monsieur Michel Denis pompier sortant
- 15 - Appui à TGVNet auprès du Min. Aff. Mun. dans le cadre du programme Communautés rurales branchées
- 16 - Appui au Syndicat des producteurs de bois pour un programme gouvernemental visant le remplacement des poêles à bois non performants
- 17 - Offre de publicité sur les affiches des enfants portés disparus par Enfant-Retour Québec
- 18 - Aide financière à Moisson-Mauricie Centre-du-Québec
- 19 - Demande au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques
- 20 - Attribution du contrat de creusage de fossés
- 21 - Appui à la Municipalité de St-Aimé-du-Lac-des-Iles dans sa demande afin que ne soient pas transférés les élèves vers une école extérieure, suite à un incendie et pour l'obtention d'une aide gouvernementale à la reconstruction
- 22 - Modification de la date du calendrier de la séance d'octobre du conseil municipal de St-Adelphé
- 23 - Demande d'appui (dossier échange de terrain Yvan Gagnon/Ferme Deninja) auprès de la CPTAQ
- 24 - REPORTÉ *Élargissement d'une entrée charretière (trottoir rue Principale) Multi Del*
- 25 - Remboursement de taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur
- 26 - Appui à la Table de concertation Abus auprès des aînés de la Mauricie inc., pour que des modifications soient apportées au Supplément du revenu garanti
- 27 - Autorisation pour la réalisation des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue Dessureault
- 28 - Demande de soumissions par invitation pour les pièces d'équipements et de raccordement qui seront installées lors des travaux d'infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue Dessureault
- 29 - Engagement de Cossette & Lafontaine pour la réalisation des travaux d'excavation (infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue Dessureault)
- 30 - Appui aux enseignantes de l'école La Passerelle pour l'obtention d'une aide pédagogique
- 31 - Location d'un système d'assèchement auprès de Québésec
- 32 - Inscription de dix (10) pompiers à la Formation de Pompier 1, section 4, de l'ENPQ
- 33 - REPORTÉ *C.P.E.*
- 34 - VARIA :
 - a) Transfert d'un montant de 3 500 \$ provenant du poste budgétaire « Surplus accumulé 55 99100 000 » pour l'affecter dans le poste budgétaire 02 22000 494 Formation de pompiers
 - b) Demande d'intervention formelle dans un cours d'eau
- 35 - Période de questions
- 36 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général, Sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ADELPHÉ
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quatorzième jour de septembre de l'an 2009, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne Bannister, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Philippe Dufresne, Michel Denis, Jean-Guy Rodrigue et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Quatre contribuables assistent à la rencontre.

Absence motivée de monsieur le conseiller Michel Denis.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le Maire. **Adopté**

Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 août 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2009, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe. **Adopté**

Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2009, soit adopté tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier. **Adopté**

Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 2 septembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 septembre 2009, soit adopté tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier. **Adopté**

Approbation des comptes

7330 ANNULÉ	
7331 Frédéric Gauthier	36,00
7332 Pierre Buisson	156,60
7333 Philippe Dufresne	180,00
7334 Dicom Express	93,13
7335 Hydro-Québec	1 543,38
7336 SSQ Investissement & Retraite	1 387,32
7337 Lyne Deshaies	30,63
7338 Daniel Bacon	87,46
7339 Hydro-Québec	778,20
7340 Jacques Perron	40,00
7341 Alexandre Gauthier	36,00
7342 Gaétan Gagnon	100,00
7343 Thérèse Baillargeon	98,50
7344 Pierre Buisson	156,60
7345 Jacques Perron	40,00
7346 Frédéric Gauthier	36,00
7347 Suzanne Douville	154,46
7348 BioLab	85,16
7349 Canadien National	1 455,60
7350 Carrières Crête	4 736,43
7351 Service Cité propre inc.	7 465,55

7352 Groupe CLR	27,09
7353, 7354 7355 COOPLUS	1 971,02
7356 Cossette & Lafontaine	8 502,59
7357 Croix Bleue	1 080,45
7358 Dave Denis	20,00
7359 Distribution Robert enr.	114,23
7360 Guy Douville	20,00
7361 Daniel Durocher inc.	660,37
7362 Les Éditions Juridiques FD	91,35
7363 EVEREST	16,50
7364 Formules municipales	336,04
7365 Sylvain Gagnon	20,00
7366 Garage Jean-Yves Déry	3 006,64
7367 Le Groupe A & A	88,89
7368 Transport André Guimond	2 616,22
7369 Librairie L'Exèdre	120,54
7370 Lignco inc.	1 926,27
7371 Ascenseurs Lumar	36 100,00
7372 Marcel Guimond & Fils	3 992,49
7373 M.R.C. Mékinac	23 714,36
7374 Municipalité St-Stanislas	396,00
7375 Municipalité St-Ubalde	699,00
7376 Communication OZ Design	914,28
7377 Pluritec Itée	4 686,85
7378 Pompage Expert	259,61
7379 Régie de gestion des matières résiduelles	166,67
7380 Jean-Guy Rodrigue	20,00
7381 Michel Tousignant	957,15
7382 Transport de la Mauricie	17 450,48
7383 ANNULÉ	
7384 Steve Delisle	200,00
7385 Lyne Deshaies	166,66
7386 Martin Gauthier	2 495,10
7387 Opération Nez Rouge	50,00
7388 Moisson Mauricie Centre du Québec	25,00
7389 Centre des Ressources	141,09
7390 Société canadienne des Postes	130,37
7391 Pierre Buisson	156,60
7392 Hydro-Québec	53,32

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que le directeur général monsieur Daniel Bacon soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes d'août 2009 ci-dessus approuvés. **Adopté**

Lecture de la correspondance

Min. Aff. Mun. : Document : Plan stratégique 2009-2013

Martin Gauthier: Entente de restauration de la statue du Christ au calvaire 8 842 \$ + taxes

Pluritec: Directives de changement 8, 9, 10, 11 et 12 (mise aux normes eau potable)

Fondation canadienne Espoir Jeunesse : Demande autorisant un droit de passage pour amasser des fonds venant en aide aux jeunes

Min. Dével. durable: Autorisation accordée pour la mise aux normes du système de désinfection (eau potable)

Pluritec: Proposition de méthodes pour l'enlèvement du sulfure d'hydrogène dans l'eau

Yvan Gagnon: Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour un échange de terrain entre Yvan Gagnon et Ferme Deninja

Hebdo-Mékinac-Des-Chenoux: Offre d'une publicité dans le journal pour les journées de la Culture

Min. Transports: Attribution d'une subvention de 50 000 \$ échelonnée sur 3 années pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Min. Transports: Attribution d'une subvention de 15 000 \$ pour l'amélioration du rang St-Joseph

Ascenseurs Lumar: Attestation de garantie d'un an sur pièces et main-d'œuvre pour la plate-forme élévatrice

Table de concertation Abus auprès des aînés: Demande d'appui pour que soient apportées des modifications au supplément du revenu garanti (inscription automatique avec rétroactivité pour les personnes qui ne se sont pas inscrites par manque d'information)

Opération Nez Rouge: Demande d'appui financier opération 2009

Min. Aff. Mun.: Approbation du règlement 2009-262 concernant l'imposition de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Michel Denis: Avis qu'il se retire du Service incendie

Annette Condé: Remerciements à la municipalité pour sa contribution aux Journées de la Culture 2009 et invitation à participer aux activités

Dominique Bouchard: Invitation à participer à un souper et à une session de travail le 8 septembre sur la politique familiale Mékinac et demande d'une liste de gens qui feront partie du comité famille dans notre municipalité (4 à 8 membres)

M.R.C. Mékinac: Demande pour appuyer TGVNet auprès du Min. Aff. Mun. dans le cadre du programme Communautés rurales branchées

Min. Culture, communications: Récépissé de la demande financière pour les Fêtes du 125^e

Syndicat Producteurs bois Mauricie: Demande d'appui pour l'obtention d'une subvention gouvernementale ayant trait au remplacement des poêles à bois non performants

MRC Mékinac: Subvention volet 2, chèque de 5 000 \$ (étude potentiel piscicole)

Centre ressources Promotion Qc Enfant-retour: Offre d'une publicité sur affiches informant de la disparition d'enfants au Québec

Min. Aff. Mun.: Compensations pour taxes écoles, chèque de 292 \$

Moisson-Mauricie Qc: Demande d'une aide financière pour les organismes d'aide alimentaire

Mun. St-Prospér: Adoption du plan d'urbanisme révisé

CPTAQ: Décision favorable dossier Boiserie Savco

CPTAQ: Décision favorable dossier Céline Lamontagne

Min. Aff. Mun.: Invitation à participer à la 14^e édition du prix en infrastructures municipales

Féd. Québ. mun.: Demande au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques

Philippe Dufresne: Copie de la réponse à M. Marc-André Fournier de Envioair Industries sur le dossier géothermie à ce jour

Mun. St-Aimé-du-Lac-des Iles: Demande d'appui dans le dossier incendie de l'école (reconstruction) et au non transfert des élèves vers l'extérieur

FADOQ: Appui à la municipalité pour le projet de restauration du Christ (calvaire)

Dir. gén. élections: Liste électorale 2009 résidents de St-Adelphe

Min. Famille et Aînés: Récépissé de la demande financière dans le cadre de la mesure de soutien aux municipalités et MRC visant à se doter d'une politique familiale

Danielle Fontaine (fille de Roger Fontaine): Remerciements à la municipalité et à la responsable de la bibliothèque pour l'accueil chaleureux lors de sa visite à la bibliothèque

Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général. **Adopté**

Publicité pour le cahier-souvenir soulignant la présence des Filles de Jésus à St-Adelphe

CONSIDÉRANT que les Filles de Jésus souligneront 100 ans de présence à St-Adelphe en 2010;

CONSIDÉRANT qu'un cahier souvenir relatant l'histoire de cette communauté paraîtra pour cet événement et qu'une offre de publicité a été faite à la municipalité par Promotion MG, Michel Guillot;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel
appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe s'associe à la publication du cahier souvenir relatant l'histoire des Filles de Jésus par la parution d'une publicité représentant ¼ de page au coût de 200 \$. Que ce montant sera versé sur réception du cahier-souvenir.

Adopté

Monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue quitte son siège à 20h23 et se retire de la séance pour des raisons personnelles.

REPORTÉ Achat de containers à la Régie de gestion des matières résiduelles Mauricie

Achat d'équipements nécessaires suite aux directives de changement pour la mise aux normes de la station de pompage d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a accordé le contrat de mise aux normes de la station de pompage d'eau potable à la Cie Pégase Construction inc. (résolution 2009-06-157);

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des travaux, la municipalité doit répondre à différentes normes sur la Loi de la qualité de l'eau potable et ajuster ses travaux selon des directives de changements non prévues lors de la confection des plans et devis;

CONSIDÉRANT qu'un pourcentage est calculé pour les imprévus dans la réalisation des travaux de mise aux normes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise et défraie les coûts pour répondre aux directives de changements rendues nécessaires afin de rencontrer les normes environnementales sur la qualité de l'eau potable et pour assurer le bon fonctionnement des systèmes pour la mise aux normes.

Directive de changement no 7 : Ajout d'une imprimante à la station de pompage, programmation des impressions périodiques à la station de pompage et modifications du système de transmission des données : prix 1 265 \$

Directive de changement no 8 : Remplacement des vannes inopérantes au moment des travaux dans les premières cellules : (dépenses contrôlées)

Directive de changement no 9 : Mise en place des rideaux séparateurs dans les cellules (dépenses contrôlées)

Directive de changement no 10 : Mise en place d'un clapet membrane TideFlex type 35 de 150 mm : prix 175 \$

Directive de changement no 11 : Mise en place de clapets sur les pompes de distribution : (dépenses contrôlées)

Directive de changement no 12 : Conduites d'air pour venturi (dépenses contrôlées).

Adopté

Mandat à monsieur Martin Gauthier pour effectuer la restauration du Christ en croix au calvaire du rang St-Joseph

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde le mandat de restauration de la statue du Christ située au calvaire du rang St-Joseph à monsieur Martin Gauthier, selon les propositions d'interventions prévues et les échéances contenues dans l'entente no 2009-05-A qu'il a lui-même déposée à ladite municipalité et ce, au montant de 9 980,41 \$ incluant les taxes, payable en deux versements, dont le premier représentant 25% des coûts en date du 15 septembre 2009 et le deuxième et dernier versement 75%, sur livraison.

Que le maire Paul Labranche et le directeur général Daniel Bacon sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de St-Adelphe, l'entente no 2009-05-A, avec une correction ayant trait aux pourcentages des versements susmentionnés.

Adopté

Mise en œuvre des essais pour l'enlèvement du sulfure d'hydrogène dans l'eau des puits pour la mise aux normes de la station de pompage d'eau potable (no dossier 2003826)

CONSIDÉRANT la recommandation de la Firme Pluritec, de mener des essais de traitabilité sur l'eau des puits municipaux en utilisant les équipements mis en place lors du projet de mise aux normes;

CONSIDÉRANT que les produits utilisés sont sans danger pour la santé;

CONSIDÉRANT que les essais seront réalisés dans le respect des bonnes pratiques de gestion et traitement de l'eau potable, ainsi que le respect des normes en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne
Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel
Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le directeur général monsieur Daniel Bacon, à procéder à l'acquisition des fournitures requises jusqu'à concurrence de 1000 \$.

Il est également résolu d'autoriser l'opérateur des installations, monsieur Tony Trépanier, à procéder aux essais et d'autoriser la firme Pluritec à fournir une assistance technique à taux horaire dans le cadre du mandat de surveillance de chantier du projet de mise aux normes.

Adopté

Publicité dans le journal Hebdo Mékinac-Des-Chenault pour les Journées de la Culture

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne
Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise et défraie un montant de 235 \$ pour la parution d'une publicité noir/blanc à l'intérieur du journal « Hebdo-Mékinac-Des-Chenault », visant à faire la promotion des activités qui se dérouleront dans le cadre des Journées de la Culture 2009, à St-Adelphe.

Adopté

Don à l'organisme Opération Nez Rouge Mékinac

CONSIDÉRANT que l'organisme Opération Nez Rouge offrira un service d'accompagnement aux personnes ayant consommé de l'alcool lors de rencontres sociales et ce, avant et pendant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte aux citoyens de St-Adelphe pour avoir recours à ce service;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un don de 50 \$ à Opération Nez Rouge Mékinac pour contribuer à la gestion de son programme.

Adopté

Remerciements à Monsieur Michel Denis ex-directeur adjoint du Service incendie et pompier volontaire sortant

ATTENDU que Monsieur Michel Denis a remis sa démission à titre de directeur adjoint et de pompier du service incendie de St-Adelphe, pour des raisons personnelles;

ATTENDU que monsieur Denis a assumé avec dévouement ses fonctions au sein du service incendie depuis 1974;

ATTENDU qu'en sa qualité d'officier chef-adjoint et de pompier, il a grandement répondu aux attentes du service incendie et de la municipalité;

ATTENDU que Monsieur Denis a démontré beaucoup de dynamisme, de l'intérêt et a agi avec professionnalisme dans les tâches qui lui étaient dévolues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe tient à remercier très sincèrement monsieur Michel Denis ex-directeur-adjoint et ex-pompier du service incendie, pour ses nombreuses interventions bienveillantes afin d'assurer la protection de notre population, dans l'exercice des fonctions susmentionnées qu'il a occupées.

Adopté

Appui à TGVNet auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), dans le cadre du programme Communautés rurales branchées

CONSIDÉRANT que TGV Net a vu le jour grâce à l'apport financier majeur de la CRÉ de la Mauricie, des SADC et des CLD de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que TGV Net est un organisme à but non lucratif qui a comme principal mandat d'accélérer et d'étendre les services Internet à large bande dans les zones qui ne bénéficient pas d'un tel service (territoires orphelins);

CONSIDÉRANT que la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a lancé un tout nouveau programme financier : Communautés rurales branchées;

- CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière qui seront déposées par TGV Net devront être accompagnées d'un appui de la CRÉ de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT qu'au fil des ans, TGV Net a démontré sa crédibilité puisque l'organisme a été cité comme modèle innovant par le Groupe de travail sur les communautés rurales branchées;
- CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer TGV Net dans ses efforts visant à étendre la disponibilité de service Internet de qualité dans les communautés rurales et non desservies par les grands fournisseurs Internet privés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe soutienne TGV Net, ou ses partenaires associés, dans ses demandes d'aide financière, et ce, pour les projets suivants:

La Tuque, Shawinigan, MRC de Mékinac, Parent, Saint-Gérard-des-Laurentides,

Lac-des-Piles, Saint-Séverin, Lac Édouard, Saint-Jean-des-Piles, Lac Trottier,

La Bostonnais, rang des Oliviers, Sainte-Thècle, Lac Clair, Lac Castor, Hérouxville,

Lac à Beauce, chemins Notre-Dame-de-Montauban, Trois-Rives, bord du Saint-Maurice,

Saint-Adelphe, Lac-aux-Sables et Saint-Rock-de-Mékinac. **Adopté**

Appui au Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie pour la mise en place d'un programme gouvernemental favorisant le remplacement des poêles à bois non performants

CONSIDÉRANT que des municipalités adoptent des règlements interdisant l'installation de nouveaux foyers et poêles à bois sur leur territoire afin d'améliorer la qualité de l'air;

CONSIDÉRANT que ces règlements permettent aux citoyens de conserver des poêles inefficaces, ce qui ne règle pas le problème de pollution sur les territoires concernés;

CONSIDÉRANT qu'il existe sur le marché des appareils de chauffage au bois performants au niveau environnemental;

CONSIDÉRANT l'importance du marché du bois de chauffage pour les producteurs de la forêt privée (revenus annuels de plusieurs dizaines de millions de dollars) et l'importante perte de revenus auxquels ils doivent faire face à cause de la crise qui affecte le secteur forestier;

CONSIDÉRANT la volonté politique des gouvernements de favoriser une plus grande utilisation du bois, notamment dans le secteur de l'énergie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne Bannister

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe appuie la demande du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, afin que :

Les gouvernements provincial et fédéral mettent en place un programme favorisant le remplacement de poêles et de foyers à bois non performants par des appareils de chauffage au bois de nouvelle génération.

Le gouvernement du Québec adopte une norme provinciale sur les appareils de chauffage au bois afin d'éviter la prolifération de règlements municipaux différents.

Que la Municipalité de St-Adelphe travaille avec les gouvernements pour remplacer les appareils de chauffage au bois non performants par des systèmes performants existant sur le marché;

Qu'advenant la mise en place de règlements sur cette question, la municipalité de St-Adelphe permette l'installation de systèmes de chauffage aux bois performants dans les constructions neuves ou existantes. **Adopté**

Offre de publicité sur les affiches des enfants portés disparus par Enfant-Retour Québec

CONSIDÉRANT que le Centre de Ressources et Promotions du Québec prépare présentement une campagne d'information publique, en collaboration avec Enfant Retour Québec, sur une série de 250 affiches qui seront distribuées dans notre région, dans les endroits publics (locaux municipaux et du Ministère, CLSC, centres hospitaliers, commission scolaire, centres sportifs et communautaires, etc.);

CONSIDÉRANT que ces affiches contiendront un dessin et un texte d'information servant à sensibiliser les parents et les familles sur les ressources disponibles pour Enfant retour Québec qui a pour mission de les assister dans la recherche de

leur enfant porté disparu et de contribuer, par l'éducation du public, à la diminution de disparition d'enfant;
CONSIDÉRANT que le CRPQ offre des espaces publicitaires pour aider à commanditer ces affiches;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe défraie un montant de 125 \$ pour un espace publicitaire « Compliment » sur les affiches « Enfant-retour-Québec » qui seront distribuées dans notre région.

Adopté

Aide financière à Moisson-Mauricie Centre du Québec

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie distribue des denrées à une soixantaine d'organismes d'aide alimentaire, représentant 11 500 personnes chaque mois dont 37% sont des enfants;

CONSIDÉRANT qu'en plus de fournir un soutien alimentaire, Moisson-Mauricie Centre du Québec est un plateau de travail pour des gens en réinsertion à l'emploi et pour des décrocheurs scolaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 25 \$ à la Campagne de financement 2009 de Moisson-Mauricie / Centre-du-Québec.

Adopté

Demande au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques

ATTENDU QUE les incendies sont à l'origine de préjudices humains et matériels encore trop importants au Québec et que leurs conséquences sont coûteuses pour la société québécoise;

ATTENDU QUE l'on observe encore de grandes disparités dans les besoins des services de sécurité incendie et, par conséquent, sur le niveau de protection contre l'incendie qui est offert aux citoyens québécois;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, la Loi sur la sécurité incendie qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention;

ATTENDU QUE le Québec fait foi de meneur en Amérique du Nord en ayant une Loi sur la sécurité incendie et un règlement qui encadre la formation des pompiers;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est doté d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE l'article 49 de la Loi sur la sécurité incendie institue l'École nationale des pompiers du Québec;

ATTENDU QUE les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants;

ATTENDU QUE les schémas de couverture de risques en sécurité incendie constituent la pièce maîtresse de cette loi;

ATTENDU QUE les schémas de couverture de risques sont le résultat d'un consensus régional, tant des élus municipaux que des intervenants en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie;

ATTENDU QUE lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal;

ATTENDU QUE les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux;

ATTENDU QUE ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet 2009, 90

- ont été déposés et seulement 47 sont attestés à ce jour, et 10 autres sont en processus d'attestation;
- ATTENDU QUE sur recommandation de leur syndicat prétextant la norme NFPA¹ 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la LSST², soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas quatre pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours;
- ATTENDU QUE l'utilisation injustifiée de l'article 12 de la LSST compromet directement les services auxquels la population a droit;
- ATTENDU QUE les normes NFPA sont des normes américaines édictées en regard des méthodes de travail utilisées aux États-Unis qui sont différentes de celles utilisées au Québec;
- ATTENDU QUE les normes NFPA doivent servir de guide et doivent être adaptées aux réalités locales;
- ATTENDU QUE la norme NFPA 1500 est la norme guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;
- ATTENDU QUE la norme NFPA 1720 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;
- ATTENDU QUE quelque 18 000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie au Québec;
- ATTENDU QUE les pompiers constituent la principale main-d'oeuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont pas adaptées à ce type d'intervention;
- ATTENDU QUE la norme NFPA 1710 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps plein et propose un nombre de quatre pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes;
- ATTENDU QUE la CSST³, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la Loi sur la sécurité incendie et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;
- ATTENDU QUE le libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions;
- ATTENDU QUE la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité;
- ATTENDU QUE certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST;
- ATTENDU QUE les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de quatre pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts, alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé;
- ATTENDU QUE les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants;
- ATTENDU QU' à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et, par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe demande au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques tels qu'ils sont prévus à la Loi sur la sécurité incendie.

Il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire respecter l'autonomie des municipalités locales, quant au niveau de protection contre les incendies dont la responsabilité incombe aux élus municipaux, puisque les municipalités ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles et qu'elles sont les maîtres d'oeuvre de la gestion des services de sécurité incendie.

Il est résolu de demander au ministre du Travail de s'assurer que des questions relatives à l'organisation du travail dans les municipalités ne soient pas dictées par des considérations extérieures.

Il est résolu que cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, au ministre du Travail monsieur Sam Hamad, au président de l'UMQ monsieur Robert Coulombe, à la ministre des Transports Julie Boulet et au président de la FQM, monsieur Bernard Généreux.

¹ National Fire Protection Association

² Loi sur la santé et la sécurité du travail

³ Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Adopté

Attribution du contrat de nettoyage de fossés

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un contrat de nettoyage de fossés à Michel Tousignant au tarif de 87\$/hre et ce, aux endroits qui lui seront indiqués par l'employé municipal, dans le rang St-Joseph et sur une partie de la rue du Moulin.

Adopté

Appui à la Municipalité de St-Aimé-du-Lac-des-Îles dans sa demande auprès de la Commission scolaire Pierre-Neveu et du gouvernement de ne pas transférer les élèves vers une école extérieure suite à un incendie, et à sa demande de subvention gouvernementale pour la reconstruction de l'école

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Pierre-Neveu, suite à une directive du ministère, veut relocaliser dans des écoles situées à l'extérieur, les élèves de l'école Notre-Dame-des-Anges de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, suite à l'incendie survenu le 14 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que pour favoriser son développement social, économique, domiciliaire et inciter de nouvelles familles à venir s'établir à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, les élus de cette municipalité demandent l'aide du gouvernement provincial pour reconstruire l'école du village;

CONSIDÉRANT que le transfert des élèves dans un autre village, représente un enjeu important à court et à plus long terme pour les enfants d'une communauté, pour le maintien d'une école et pour la survie d'un village;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles dans sa demande auprès du gouvernement du Québec d'accorder une aide financière pour la reconstruction de son école et de ne pas transférer les élèves vers l'extérieur, puisque ladite municipalité est disposée à mettre ses locaux municipaux à la disposition de la commission scolaire, dans l'attente de la reconstruction de son école.

Qu'un original de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean Charest Premier ministre, afin de l'informer de la situation préoccupante que vivent actuellement les municipalités rurales du Québec avec la fermeture de « la dernière école du village » et lui demande une aide dans ce dossier pour permettre aux municipalités confrontées à ce problème de garder leurs enfants dans leur milieu.

Adopté

Modification de la date du calendrier de la séance ordinaire d'octobre du conseil municipal de St-Adelphe

CONSIDÉRANT la tenue du scrutin municipal le 1^{er} novembre 2009;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal ne peut siéger 30 jours avant le scrutin (314.2 L.E.R.M.), sauf si la majorité des candidats ont été élus par acclamation;

CONSIDÉRANT que la dernière journée pour produire une déclaration de candidature aux élections municipales de cette année est fixée au 2 octobre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister

Et résolu :

Que la date fixée pour la tenue de la séance du conseil d'octobre soit et est par la présente résolution fixée au jeudi 1^{er} octobre 2009, à 20h. **Adopté**

Demande d'appui (dossier échange de terrain Yvan Gagnon/Ferme Deninja) auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT que monsieur Yvan Gagnon a présenté une demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 753-59 situé dans le rang St-Joseph à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que cette demande fait suite à une construction de garage qui empiète sur un terrain appartenant à Ferme Deninja;

CONSIDÉRANT que Ferme Deninja utilise déjà une partie équivalente appartenant à monsieur Yvan Gagnon pour des activités de culture du sol;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques espaces disponibles dans la municipalité hors de la zone agricole, mais que dans l'opinion des membres du conseil, le terrain visé pour échange étant de même dimension n'aurait pas d'impact négatif sur l'agriculture, vu que l'échange comporterait une superficie de même dimension;

CONSIDÉRANT que la demande vise à officialiser le projet d'opération cadastrale réalisé par monsieur Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre, ainsi que l'acte notarié préparé par Me Hélène Samson notaire;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet d'une vérification par l'inspecteur en bâtiment et qu'elle ne contrevient pas aux dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la demande de monsieur Yvan Gagnon auprès de la C.P.T.A.Q., en vue d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 753-59, soit dans le but de procéder à un échange de terrain pour clarifier les titres de propriété et le projet d'opération cadastrale en cours.

Adopté

REPORTÉ Élargissement de l'entrée charretière (trottoir) au 322, rue Principale

Remboursement de taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que suite à l'émission de certificats de l'évaluateur, la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un remboursement de taxes aux contribuables ci-après mentionnés:

Suzanne Douville

2009 (365 jours) Valeur (moins) – 12 700 = Remboursement de 154,46 \$

Marcel Méthot, L. Charest, D. Thibault, M. Méthot

2009 (156 jours) Valeur (moins) – 700 = Crédit de 3,57 \$

Thérèse Marcotte

2009 (217 jours) Valeur (moins) – 300 = Crédit de 2,15 \$

Danielle Cossette

2009 (161 jours) Valeur (moins) – 800 = Crédit de 4,22 \$

Pour un grand total à rembourser de: 164,40 \$ **Adopté**

Appui à la Table de concertation « Abus auprès des aînés de la Mauricie inc. » pour que des modifications soient apportées au Supplément du revenu garanti

CONSIDÉRANT qu'un bon nombre de personnes âgées, par manque d'information ou à cause de complications administratives, ne s'inscrivent pas au Supplément de revenu garanti (SRG) et demeurent ainsi privées d'un revenu additionnel et essentiel;

CONSIDÉRANT que les personnes âgées ayant droit au SRG ne peuvent recevoir une pleine rétroactivité;

CONSIDÉRANT qu'un bon nombre de personnes âgées vivant seules n'atteignent pas le seuil de faible revenu au Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelpe demande au Parlement d'apporter les modifications suivantes au programme « Supplément de revenu garanti ».

Qu'une inscription automatique se fasse lors de la première demande de la Pension de sécurité de la vieillesse.

Qu'une pleine rétroactivité soit accordée à toute personne ayant droit au SRG et qui en aurait été privée depuis l'adoption de la loi sur le Supplément de revenu aux personnes âgées (c.202) en 1971;

Qu'une augmentation de 110 \$ par mois soit accordée à toute personne y ayant droit.

Qu'une période de compassion de 6 mois soit allouée au conjoint survivant, afin de l'aider à réorganiser son quotidien en tant que personne seule.

Que la présente résolution soit transmise à la Table de concertation « Abus auprès des aînés de la Mauricie inc. ».

Adopté

Autorisation pour effectuer des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue Dessureault

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelpe a procédé à des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial en 1993 (phase 1) et en 1995 (phase 2);

CONSIDÉRANT qu'un site de traitement des eaux a été construit en 1996 pouvant desservir les utilisateurs des services municipaux d'aqueduc et d'égouts ;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte aux propriétaires de la rue Dessureault de se raccorder aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'assainissement des eaux de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelpe bénéficie d'une subvention de 100 000\$ provenant de la taxe d'accise ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'accord des propriétaires susmentionnés à ce que ces travaux s'effectuent et qu'ils sont disposés à défrayer leur part pour les coûts de réalisation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelpe autorise et procède en régie à la réalisation des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue Dessureault, sur une longueur de 135 mètres linéaires, dont le branchement sera effectué à partir du réseau municipal existant sur la rue Principale.

Que les coûts totaux approximatifs pour la réalisation de ces travaux s'élèvent à 160 000 \$.

Que la répartition des coûts estimés s'établira comme suit :

Subvention taxe d'accise : 100 000 \$

Six utilisateurs payeurs : 60 000 \$ représentant un maximum de 10 000 \$ chacun.

Que les preneurs s'engagent dans une confirmation écrite qu'ils sont disposés à défrayer chacun leur part pour un montant maximal de 10 000 \$ et ce, avant l'exécution des travaux.

Adopté

Demande de soumissions par invitation pour les conduites avec les pièces d'équipements qui seront installés lors des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue Dessureault

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelpe entend procéder à la réalisation des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur la rue Dessureault, sur une longueur de 135 mètres linéaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'installation des conduites, vannes, poteau d'incendie, regards, puisards, raccords, pièces et accessoires, etc., pour l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelpe demande des soumissions sur invitation auprès de :

- Réal Huot inc.

- Wolseley
- Emco

pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue Dessureault.
Que l'appel d'offres consiste en la fourniture du matériel et des équipements nécessaires tels qu'apparaissant dans le bordereau de soumission préparé à cet effet et qui sera joint à la demande de soumissions.

Que le document d'appel d'offres préparé par la municipalité, sera disponible au bureau du secrétariat municipal situé au 150 rue Baillargeon, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h30 à compter du 15 septembre 2009.

Que les soumissions devront parvenir au bureau municipal, 150 rue Baillargeon à Saint-Adelphe, G0X 2G0, au plus tard le 21 SEPTEMBRE 2009, À 16 H15.

Que la Municipalité de St-Adelphe ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Adopté

Engagement de Construction Cossette & Lafontaine pour la réalisation des travaux d'excavation (infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue Dessureault)

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat d'excavation pour la réalisation des infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue Dessureault, à Construction Cossette & Lafontaine.

Que ces travaux s'étendent sur une distance de 135 mètres linéaires, au tarif de 85 \$/hre plus trois hommes, selon le décret de la construction.

Adopté

Appui aux enseignantes de l'école La Passerelle pour l'obtention d'une aide pédagogique

CONSIDÉRANT que l'école de la Passerelle est située dans un milieu rural et défavorisé et qu'il convient de répondre adéquatement aux besoins spécifiques d'un tel milieu;

CONSIDÉRANT que les deux classes de l'école seront composées, pour l'année scolaire 2009-2010 de trois niveaux d'étude;

CONSIDÉRANT que les groupes sont formés de cycles qui se chevauchent;

CONSIDÉRANT que l'écart entre les différents savoirs essentiels inscrits au programme pour chacun des niveaux est très grand d'un cycle à l'autre;

CONSIDÉRANT que le nombre d'heures attribuées à chaque matière dans la grille-matière diffère selon les cycles;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves ont des besoins particuliers (3 élèves dysphasiques, 1 élève TDAH, 1 élève dyslexique);

CONSIDÉRANT que les enseignantes veulent offrir un enseignement de qualité à tous les élèves et que chacun doit bénéficier d'une chance égale de réussite;

CONSIDÉRANT qu'un nombre restreint d'élèves ne diminue pas la tâche de préparation de l'enseignante pour chacun des niveaux;

CONSIDÉRANT que la gestion et l'organisation des situations d'apprentissage dans une classe à triple niveaux demandent beaucoup de rigueur et un effort de logistique considérable;

CONSIDÉRANT que les élèves du premier cycle sont peu autonomes dans leur travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne Bannister

appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe appuie les démarches entreprises par le conseil d'établissement de l'école institutionnelle de la Passerelle, le Sablon D'Or et Masson dans leur demande d'aide en support pédagogique soumise à Madame Maryse Demers et Madame Danielle Bolduc, respectivement directrice des Services de l'enseignement et présidente de la CSÉ, en soutien à l'enseignement d'une classe multi-niveaux à l'école de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban, pour l'année scolaire 2009-2010.

Que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

Adopté

Location d'un système d'assèchement auprès de Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe entend procéder incessamment à la réalisation des travaux de voirie et d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue Dessureault, sur une longueur de 135 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire d'assécher la nappe phréatique avant les travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe engage l'entreprise Québésec pour l'installation d'un système d'assèchement à l'endroit où seront exécutés les travaux de voirie et d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue Dessureault, le tout selon la soumission 2009-099 déposée à la municipalité.

Location d'un système d'assèchement 100 m.l. 500 \$ par jour

Technicien 600 \$ incluant pension

Mobilisation et démobilitation 1000 \$

Et si nécessaires, seront ajoutés des coûts de location de boyaux pression 0,20¢ /pi par jour, de renvoi 0,25¢/pi par jour et rigides 25\$/unité par jour.

Adopté

Inscription de dix (10) pompiers à la Formation de Pompier 1, section 4, de l'ENPQ

CONSIDÉRANT l'offre de service de Formation Conseil Mauricie visant à former des pompiers de St-Adelphe à la section 4 de l'École nationale des pompiers du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise l'inscription de dix (10) pompiers à la formation de Pompier 1, section 4, de l'ENPQ qui sera donnée sur deux jours, et accepte l'offre de service de Formation Conseil Mauricie au montant approximatif de 2 700 \$.

Que les participants à cette formation sont : Sébastien Baril, Patrick Bureau, Steve Bureau, Dave Denis, Guy Douville, Sylvain Gagnon, Jonathan Roberge, Marie-Noëlle Roberge, Jean-Guy Rodrigue et Guy Germain.

Que le Maire Monsieur Paul Labranche et le directeur général Monsieur Daniel Bacon, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe l'offre de service préparée par Formation Conseil Mauricie.

Adopté

REPORTÉ Centre de la petite enfance CPE

Transfert d'un montant de 3 500 \$ provenant du poste budgétaire Surplus accumulé pour l'affecter au poste budgétaire Formation de pompiers

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe s'approprie un montant de 3 500 \$ provenant du poste budgétaire « Surplus accumulé: 55 99100 000 », pour procéder au transfert de ce montant dans le poste budgétaire suivant: 02 22000 494 Formation de pompiers.

Adopté

Demande d'intervention formelle dans le cours d'eau Ruisseau Noir #2

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe doit procéder au redressement du cours d'eau Ruisseau Noir no 2 à la sortie du ponceau installé près du numéro civique 530, rang St-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe est assujettie, pour tous travaux d'entretien d'un cours d'eau sur son territoire, à la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que suite à une inspection, monsieur Tony Trépanier, inspecteur en bâtiment désigné par la municipalité de St-Adelphe, a préparé au nom de ladite municipalité, une demande formelle d'intervention dans le cours d'eau Ruisseau noir no 2, ainsi qu'une analyse sommaire de la demande visant le redressement dudit cours d'eau pour éviter l'érosion du terrain contigu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe juge qu'il n'est pas nécessaire de préparer un tableau des superficies de drainage détaillées dudit cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la M.R.C. et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du

Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe présente une demande formelle d'intervention à des fins d'entretien dans le cours d'eau Ruisseau Noir no 2, à la M.R.C. de Mékinac;
Que la Municipalité s'engage à défrayer, à ladite M.R.C, les coûts ayant trait à la préparation de la demande et la production du rapport d'une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Que la Municipalité de St-Adelphe mandate monsieur Louis Filteau Coordonnateur des cours d'eau à la M.R.C. de Mékinac, à soumettre la demande du certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Que la Municipalité s'engage à défrayer tous les coûts pour la réalisation des travaux d'intervention (entretien) dans le cours d'eau Ruisseau Noir no 2 à la sortie du ponceau, à la hauteur du numéro civique 530, rang St-Joseph, ainsi que les coûts pour l'obtention du certificat d'autorisation auprès MDDEP.

Que la Municipalité demande à la MRC De Mékinac de lui confier la gestion des travaux d'entretien prévus pour ledit cours d'eau par le biais d'une entente intermunicipale, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Adopté

Levée de l'assemblée à 21 h 41

Il est proposé par M. le conseiller Claude Thiffault que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

Ouverture de soumissions le 21 septembre 2009, à 16h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de St-Adelphe, pour des travaux de pavage et de rapiéçage dans les rues, à différents endroits à St-Adelphe

Présences : Daniel Bacon, Directeur général
Paul Labranche, Maire
Michel Gervais, représentant de Lebel Asphalte

La secrétaire-trésorier ouvre les soumissions et en fait la lecture :

NOM.:	MONTANT
Construction et Pavage Portneuf inc	34 417,00 \$
Lebel Asphalte	24 493,88 \$

Daniel Bacon, Sec.-trésorier, Dir. général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
22 SEPTEMBRE 2009 À 19H00
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.- Acceptation de la cotation de Béton Vibré
- 3.- Acceptation de la cotation de Wolseley inc. pour la fourniture des conduites avec les pièces d'équipements pour les travaux de la rue Dessureault
- 4 - Achat de 7 containers auprès de la RGMRM
- 5 - Élargissement d'une entrée charretière au 322 rue Principale
- 6 - 2^e versement à monsieur Martin Gauthier
- 7 - Rampe d'accès à la salle municipale
- 8 - Acceptation de la soumission de Lebel Asphalte pour des travaux de pavage et de rapiéçage à différents endroits dans la municipalité
- 9 - VARIA (Si tous les membres du conseil sont présents)
 - A) Demande d'un remboursement à la Municipalité de St-Ubalde du droit payable concernant le fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques (Règlement municipal 2008-250)
 - B) *Creusage de fossés (Discussion)*
- 10 - Période de questions
- 11 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général, sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-deuxième jour de septembre de l'an 2009, à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne Bannister, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Philippe Dufresne, Michel Denis, Jean-Guy Rodrigue et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h06.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le Maire. **Adopté**

Acceptation de la cotation de Béton Vibré

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe entend procéder à la réalisation de travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur la rue Dessureault ;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions présentée par la municipalité concernant l'achat de regards et de puisards auprès de Béton Vibré ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte la cotation de Béton Vibré pour l'achat de 5 regards et 4 puisards, tels que décrits dans la soumission numéro 2050 préparée par l'entreprise Béton Vibré, pour un montant total de 6330,59 \$ excluant les taxes.

Adopté

Acceptation de la cotation de Wolseley pour la fourniture des conduites avec les pièces d'équipements pour les travaux de la rue Dessureault

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe entend procéder à la réalisation de travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur la rue Dessureault ;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions sur invitation présentée par la municipalité auprès de différents fournisseurs concernant l'achat des conduites avec les pièces d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte la cotation de Wolseley Canada inc. de Trois-Rivières, au montant de 22 415,47 \$ plus taxes, étant le plus bas soumissionnaire, pour la fourniture des conduites avec les pièces d'équipements pour les travaux de la rue Dessureault, le tout tel que décrit dans la soumission numéro 4778565.

Adopté

Achat de sept containers auprès de la Régie de gestion des matières résiduelles Mauricie

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a mis fin en 2009 au service de la collecte des ordures et qu'elle veut se départir des containers qu'elle louait aux municipalités desservies, dont celle de St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, nous retrouvons six containers de 4 V3 à chargement arrière et un de 6 V3 à chargement arrière, déjà installés sur place;

CONSIDÉRANT que ces containers ont été achetés neufs en 2006 et que la régie les offre au coût de 1000 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à l'achat de sept containers auprès de la Régie de gestion des matières résiduelles Mauricie, pour un montant total de 7 000 \$.
Que le paiement des sept containers sera effectué en 2010. **Adopté**

À 19h 45, Monsieur le conseiller Claude Thiffault déclare qu'il a un intérêt dans la résolution qui suit, il se retire de la salle et ne prend aucunement part aux discussions et à l'adoption de celle-ci.

Élargissement d'une entrée charretière (trottoir) au 322, rue Principale

CONSIDÉRANT que la construction d'un garage commercial qui servira pour de l'entreposage, est présentement en cours au 322, rue Principale à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que pour faciliter l'accès au terrain avec véhicules de commerce, le propriétaire Multi-Del souhaiterait agrandir l'entrée charretière qui avait été conçue lors des travaux d'aqueduc et d'égout pour une résidence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise des travaux d'agrandissement de l'entrée charretière située au 322, rue Principale à St-Adelphe.

Que la répartition des coûts pour l'exécution des travaux se fera comme suit :

La coupe du trottoir, l'enlèvement des résidus et le coût du béton seront aux frais de la Municipalité de St-Adelphe.

La mise en forme et la finition du béton seront à la charge entière de Multi-Del Construction.

Adopté

À 19h51 Monsieur le conseiller Claude Thiffault revient à l'intérieur de la salle des délibérations pour la suite de la séance.

2^e versement à monsieur Martin Gauthier, pour la restauration du Christ en croix (dossier calvaire)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a adopté la résolution no 2009-09-226 lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2009, ayant trait au mandat accordé à monsieur Martin Gauthier pour la restauration du Christ en croix au calvaire du rang St-Joseph, ainsi que des coûts, échéanciers et modalités de paiements pour le travail exécuté (entente no 2009-05-A);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution no 2009-09-226 en ce qui concerne les échéanciers et modalités de paiements pour le travail exécuté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe apporte une modification à la résolution 2009-09-226 quant aux échéanciers et aux modalités de paiement et qui se lit comme suit :

Qu'un deuxième versement de 2 495,10 \$ incluant les taxes, représentant 25% du coût des travaux soit remis à monsieur Gauthier le 30 septembre 2009.

Que le troisième et dernier versement au montant de 4 990,20 \$ sera payable à la fin des travaux.

Que le maire Paul Labranche et le directeur général Daniel Bacon sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de St-Adelphe, l'entente no 2009-05-A, avec une correction ayant trait aux pourcentages des versements susmentionnés.

Adopté

Rampe d'accès à la salle municipale

CONSIDÉRANT que les travaux d'installation d'un monte-personne dans l'hôtel de ville sont maintenant terminés et que pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder en toute sécurité, il y a lieu de procéder à la pose de deux rampes à l'entrée de la salle municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde le contrat d'achat et d'installation de deux rampes en aluminium modèle Baronne rectangulaire ¾ po X 1 po, couleur argile, incluant 4 poteaux 3 X 3 et une section droite de + ou - 16 pouces, à Entreprises R. Boutet de St-Georges-de-Champlain, au coût de 663,70 \$, incluant les taxes.

Adopté

Acceptation de la soumission de Lebel Asphalte pour des travaux de pavage et de rapiéçage à différents endroits dans la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a demandé des soumissions sur invitation pour des travaux de pavage et de rapiéçage à différents endroits dans la municipalité : (résolution 2009-08-214);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accorde le contrat de pavage et de rapiéçage à différents endroits dans la municipalité, à Lebel Asphalte de Shawinigan-Sud étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 24 493,88 \$ incluant les taxes.

Que les travaux seront réalisés conformément au devis de soumission et au devis technique préparés par la municipalité et approuvés par l'entrepreneur.

Adopté

Demande d'un remboursement à la Municipalité de St-Ubalde du droit payable concernant le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (Règlement municipal 2008-250)

ATTENDU que la Municipalité de St-Adelphe a adopté le 1^{er} décembre 2008, le Règlement 2008-250 concernant le fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques ;

ATTENDU l'article 4 dudit règlement « Droit de percevoir » qui stipule qu'« *Il est pourvu aux besoins du fonds constitué en vertu de l'article 2 du présent règlement par le versement des droits payables par chaque exploitant dont l'exploitation est susceptible d'occasionner le transit, sur une voie publique municipale, d'une substance assujettie.*

Le droit payable par un exploitant est calculé en fonction de la quantité, exprimée en tonne métrique ou en mètre cube, de toute substance assujettie, transformée ou non, qui transite à partir de son site. »

CONSIDÉRANT que des substances assujetties au présent règlement à partir d'un site (carrière) situé dans la municipalité de St-Ubalde ont transité par les voies de circulation situées dans la municipalité de St-Adelphe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe demande à la Municipalité de St-Ubalde le remboursement du montant du droit payable pour les 24 920 tonnes de matériel granulaire en provenance de St-Ubalde qui ont transitées sur le territoire de St-Adelphe au cours de l'année 2009 (contrat M.T.Q. no 850739129).

Le tout assujetti au règlement ayant trait au *Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.* **Adopté**

Levée de l'assemblée à 20h29

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général
